

Rapport sur le concours D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Session 2019

Le Centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec le Centre de Gestion de Seine-Maritime pour l'organisation du concours d'A.T.S.E.M. Principal de 2^{ème} classe. Le CDG 27 étant le Centre organisateur.

Le nombre de postes ouverts est :

- 26 postes au concours externe
- 12 postes au concours interne
- 3 postes au troisième concours



Les dates d'inscription au concours d' A.T.S.E.M. Principal de 2^{ème} classe

Retrait des dossiers : du 7 mai 2019 au 29 mai 2019

Date limite de dépôt des dossiers : le 6 juin 2019

Date des épreuves d'admissibilité : le 9 octobre 2019

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'A.T.S.E.M. Principal de 2^{ème} classe se sont donc déroulées le 9 octobre 2019 au stade Jesse Owens de Val de Reuil (pour le concours externe) et dans les locaux du CDG 27 (pour le troisième concours).

Le jury d'admissibilité, réuni le 6 décembre 2019 au CENTRE DE GESTION 27 à 10 heures 00, a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Lors des corrections, certains correcteurs ont signalé que certaines copies comportaient des annotations en marge de quelques questions du style : « pas bon » « erreur » « bon » ...

Pour information, les candidats n'avaient qu'un unique sujet. De fait, en cas d'erreur(s) supposée(s) de leur part, ces derniers devaient tout mettre en œuvre pour que leurs réponses « validées » soient claires pour les correcteurs.

La plupart des candidats ont redessiné les cases à cocher.

Lors de la réunion d'admissibilité du 6 décembre 2019, le jury a statué sur le devenir de ces copies :

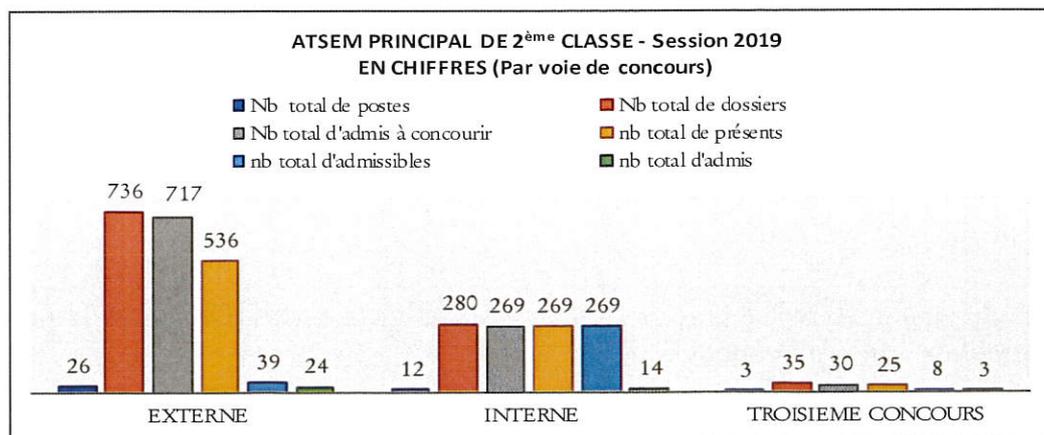
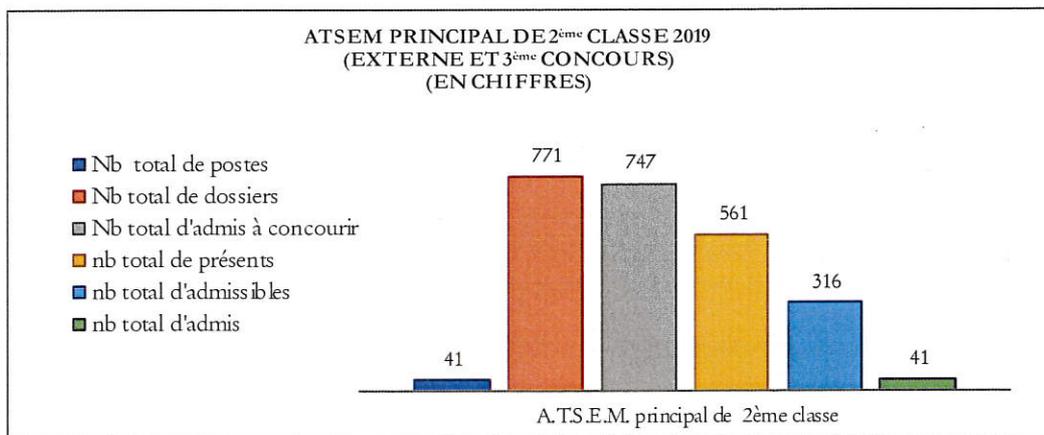
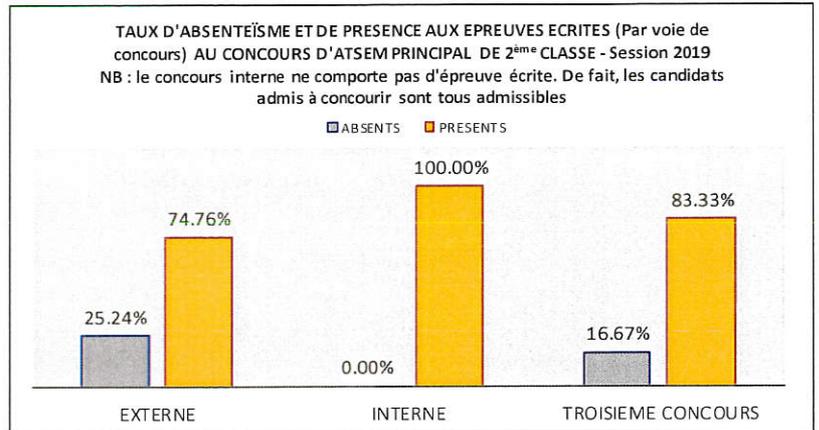
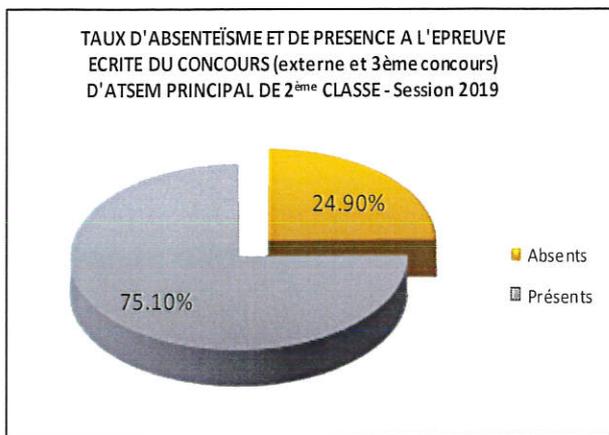
Décision du jury :

- Le jury maintient la note
- Le jury modifie la note en 0.00/20 (le candidat est éliminé)
- Autre

Le jury d'admission, réuni le 6 janvier 2020 au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 00, a statué sur les candidats admis au concours.

PHOTOGRAPHIE GENERALE SUR LE CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – Session 2019

Nombre de dossiers reçus (externe + 3 ^{ème} concours) :	771	dossiers		
Nombre de candidats admis à concourir (externe + 3 ^{ème} concours) :	747	candidats		
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (externe + 3 ^{ème} concours) :	561	candidats	Soit : 75.10%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite (externe + 3 ^{ème} concours) :	186	candidats	Soit : 24.90%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats déclarés travailleurs handicapés	6	candidats ont demandé un aménagement d'épreuve		
Nature de l'aménagement :	- 5 candidats ont demandé uniquement un 1/3 temps supplémentaire. - Sur ces 5 candidats, 1 a demandé en + du 1/3 temps, un sujet en format A3 (caractère 22).			



Nb : Concernant le concours interne, le nombre de candidats présents et admissibles est égal au nombre de candidats admis à concourir. Pour rappel les internes ont une unique épreuve orale d'admission. Ils n'ont pas d'épreuve d'admissibilité.

Pour information 15.61 % des candidats admis à passer l'épreuve orale d'admission ne se sont pas présentés à cette dernière (soit au total 42 candidats absents).

CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2019QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale \geq à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 6/12/2019 pour les candidats concourus externe et de 3 ^{ème} voie)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport au nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (2017)	26 (47)	736 (906)	717 (880)	181 (223)	536 (657)	25.24% (25.34%)	74.76% (74.66%)	Q.C.M. 0.77/20 (3.01/20)	Q.C.M. 11.00/0.00 (15.00/0.00)	5.00/20 (8.00/20)	39 (85)	5.44% (9.66%)
INTERNE (2015 car en 2017 n'a pas été organisé)	12 (18)	280 (329)	269 (304)								269 (304)	100.00% (100.00%)
TROISIEME CONCOURS (2017)	3 (5)	35 (38)	30 (31)	5 (8)	25 (23)	16.67% (25.81%)	83.33% (74.19%)	3 à 5 questions 12.05/20 (10.98/20)	3 à 5 questions 16.88/5.25 (16.50/2.25)	1.4.00/20 (10.25/20)	8 (13)	26.67% (41.94%)
TOTAL	41	1051	1016	186	561	24.90% (25.36%)	75.10% (74.64%)				316	4.63%

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours externe et du troisième concours d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Décision du jury :

Le jury a déclaré 316 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 39 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 5.00/20)
- 269 candidats admissibles au concours INTERNE (tous les candidats admis à concourir sont admis à passer l'épreuve orale d'admission du fait qu'ils n'ont pas d'épreuve d'admissibilité.)
- 8 candidats admissibles au TROISIEME CONCOURS (seuil d'admissibilité : 14.00/20)

REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

(QCM pour le concours externe et réponses à 3 à 5 questions pour le troisième concours)

I) Le concours externe

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE DE Q.C.M.

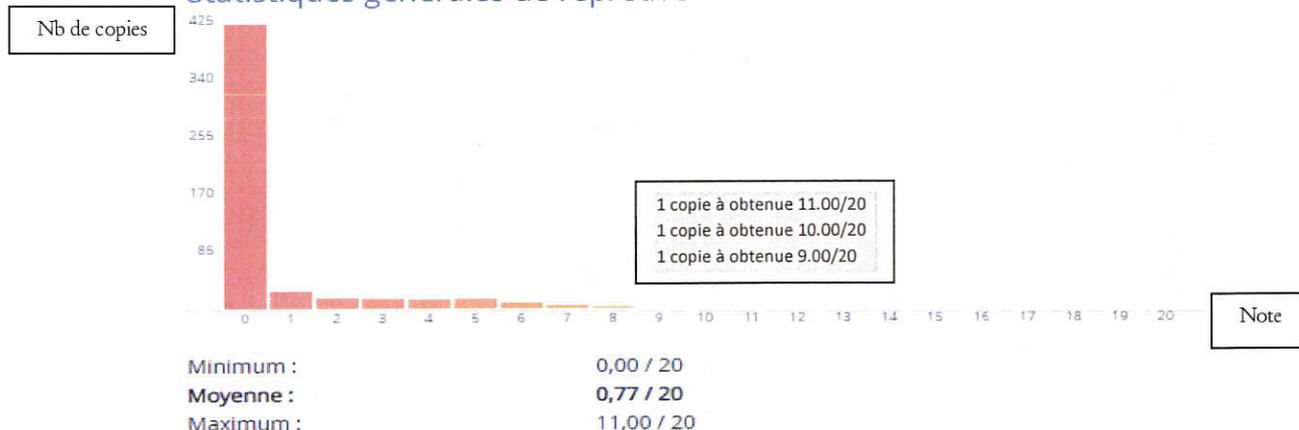
Désignation de l'épreuve : L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe consiste en la réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Candidats

Nombre de candidats	717
Nombre d'absents	181
Nombre de présents	536

Statistiques générales de l'épreuve



II) Le troisième concours

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE DE 3 à 5 QUESTIONS A PARTIR D'UN DOSSIER

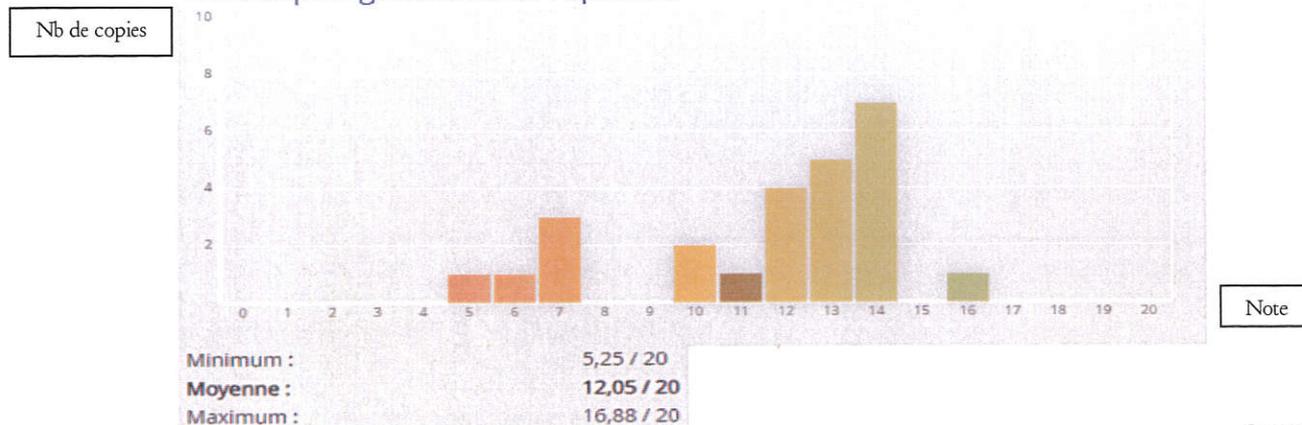
Désignation de l'épreuve : L'épreuve écrite d'admissibilité du 3^{ème} concours consiste en une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : deux heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Candidats

Nombre de candidats	30
Nombre d'absents	5
Nombre de présents	25

Statistiques générales de l'épreuve



Observations sur les épreuves écrites des concours externe et troisième concours d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe – session 2019 (jury du 6/12/2019) :

- Epreuve écrite du concours Externe (QCM de 20 questions)

Le sujet ne présentait aucune difficulté particulière. Les questions étaient variées et en lien avec les missions des ATSEM principaux de 2^{ème} classe.

Le jury conseille aux candidats :

- De lire très attentivement les consignes (notamment le barème). Pour rappel le barème était le suivant :

Barème :

*Les questions valent toutes le même nombre de points. Les points ne sont attribués que si **la ou les** bonne(s) réponse(s) sont cochée(s) et celle(s)-ci seulement.*

Barème applicable :

*Question non répondue : **0 point** ; réponse incomplète : **0 point** ; réponse(s) fausse(s) : **-1 point** ; en cas de réponses multiples : si au moins une case cochée est fausse alors la réponse à la question sera considérée comme fausse : **- 1 point** ; réponse(s) exacte(s) : **1 point***

Considérant le barème appliqué, il était plus judicieux que le candidat réponde uniquement aux questions dont il était sûr de la réponse.

- De prendre le temps de lire les questions et les réponses proposées avant de répondre. (Attention aux questions qui sont posées sur la forme « négative ».
- De bien se relire. Le jury a remarqué de nombreuses incohérences dans certaines réponses proposées par les candidats.
- De prendre également de la hauteur et du recul par rapport aux pratiques quotidiennes.

Pour la réalisation des tâches quotidiennes, l'ATSEM doit acquérir de nombreuses compétences notamment :

- Identifier les besoins des enfants à partir de 2 ans
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage scolaire au quotidien et dans l'apprentissage de l'autonomie
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Assurer la sécurité des enfants lors des déplacements pendant le temps scolaire,
- Préparer des supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant
- Participer et/ou animer des activités sous la responsabilité de l'enseignant
- Fabriquer des éléments éducatifs simples
- Appliquer le protocole d'entretien
- Gérer le matériel éducatif et le stock des produits d'entretien
- Mettre en œuvre un programme de travail en fonction des besoins des enfants de la collectivité
- ...

L'ATSEM doit être organisé(e), méticuleux (se), vigilant(e), à l'écoute (avec les enfants, les enseignants) etc... .

Par conséquent, à travers ce QCM, le jury attendait des candidats qu'ils démontrent l'acquisition de solides connaissances professionnelles pour exercer leurs missions.

- Epreuve écrite du troisième concours (3 à 5 questions)

Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières.

Les résultats sont plutôt corrects dans l'ensemble, ce qui induit que les candidats ont très bien compris l'exercice.

Le jury rappelle aux candidats qu'ils ont accès, via le site internet du CDG 27 (www.cdg27.fr) dans la rubrique concours, à de la documentation leur permettant de se préparer aux concours :

- Sujets des années antérieures
- Notes de cadrage
- Rapport de jury des sessions précédentes.

QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM 2019

	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 6/12/2019* pour les candidats au concours externe et de 3ème voie)	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 06/01/2020)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE (2017)	39 (85)	37 (83)	Entretien oral 13.00/20 (13.50/20)	Entretien oral 20.00/5.00 (19.50/6.00)	10.77 / 20 (12.27/20)	15.67 / 5.00 (16.33/6.67)	25 SUR 37 (80 sur 85)	24* (47)	10.33/20 (12.00/20)
INTERNE (2015 car en 2017 n'a pas été organisé)	269 (304)	227 (Soit 15.61% d'absents) (271)	Entretien oral 11.67/20 (11.71/20)	Entretien oral 20.00/2.00 (20.00/1.00)	11.67 / 20 (11.71/20)	20.00 / 2.00 (20.00/1.00)	147 SUR 227 (175 sur 271)	14* (18)	19.00/20 (19.50/20)
TROISIEME CONCOURS (2017)	8 (13)	8 (13)	Entretien oral 11.69 /20 (11.85/20)	Entretien oral 18.00/3.50 (18.00/6.00)	12.73/ 20 (12.39/20)	16.83 / 7.25 (17.00/7.79)	6 SUR 8 (10 sur 13)	3 (5)	15.50/20 (13.83/20)
TOTAL	316 (402)	272 (367)					229 SUR 232 (265 sur 369)	41 (68)	

 (*) Vu, l'article 3 du décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, qui prévoit que : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne ».

Par le présent article, et considérant que 2 postes au concours externe n'ont pas été pourvus, le jury a décidé à l'unanimité de transférer ces 2 postes au concours interne.

Après avoir étudié les notes des candidats, de façon anonyme, le jury du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe a arrêté en fonction des postes ouverts au concours externe, interne et au troisième concours, le seuil d'admission dans chacune d'elles afin de déterminer la liste des candidats déclarés admis.

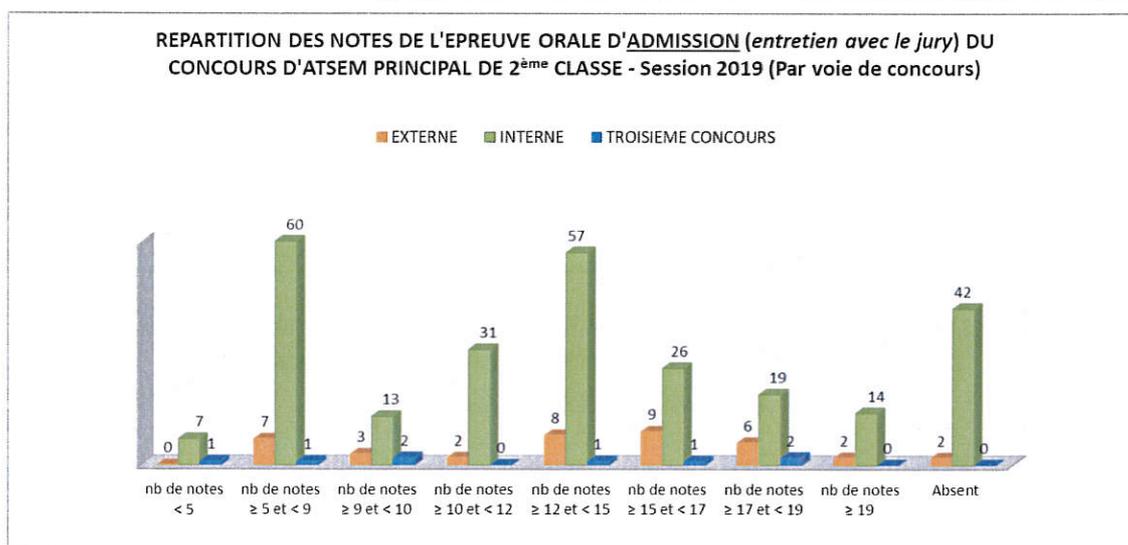
Décision du jury :

Le jury a déclaré 41 candidats admis au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe - session 2019 à l'issue des épreuves écrites et orales.

-  24 candidats admis au concours EXTERNE (le dernier candidat admis a obtenu 31 points soit une moyenne de 10.33 /20)
-  14 candidats admis au concours INTERNE (le dernier candidat admis a obtenu 19 points soit une moyenne de 19.00 /20)
-  3 candidats admis au TROISIEME concours (le dernier candidat admis a obtenu 46.5 points soit une moyenne de 15.50 /20)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ATSEM 2019

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
<p>Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. <i>(Durée : 15 mn ; coefficient 2)</i></p>	<p>Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM. <i>(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)</i></p>	<p>Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM. <i>(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)</i></p>

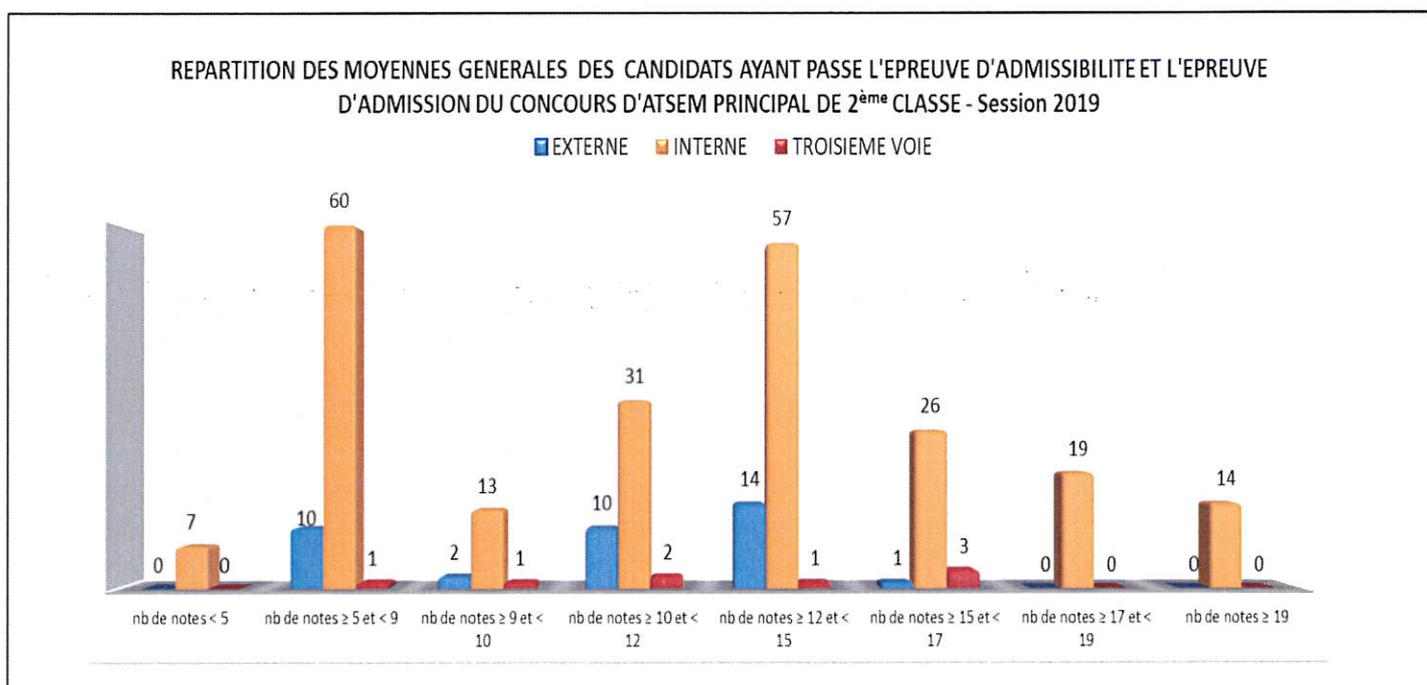


Observations sur les épreuves orales des concours externe, interne et troisième concours d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe – session 2019 (jury du 6/01/2020) :

- ✓ Le jury met en exergue l'absence d'épreuve d'admissibilité pour les internes eu égard, la faible quantité du nombre de postes ouverts à ce concours et du nombre important de candidats inscrits. Il tient à souligner la difficulté à évaluer les candidats au concours interne notamment sur une seule et unique épreuve. En effet, les candidats admis au concours interne sont ceux qui ont excellés lors de cette épreuve d'entretien, ce qui ne remet en aucun cas en cause les compétences professionnelles et l'aptitude à exercer les missions d'ATSEM concernant les autres candidats.
Le jury souligne le niveau particulièrement hétérogène des candidats.
- ✓ Globalement le jury demande aux candidats de prendre du recul par rapport aux pratiques quotidiennes.
- ✓ Dans l'ensemble, les candidats manquaient de précision, de développement et d'approfondissement dans leurs réponses. Les candidats doivent argumenter leurs réponses. Le jury rappelle que le travail d'ATSEM est un travail relationnel qui exige une grande maîtrise de soi, une capacité à dialoguer avec les autres, à écouter, à discuter...
- ✓ Certains candidats ne savent pas transmettre leur réelle motivation à exercer leur mission. Certains candidats doivent être vigilants quant à leur posture. D'autres doivent travailler leur gestion du stress.
- ✓ Le jury regrette l'absence totale d'intérêt de l'environnement professionnel (fonctionnement des collectivités territoriales, droits et obligations des fonctionnaires...).

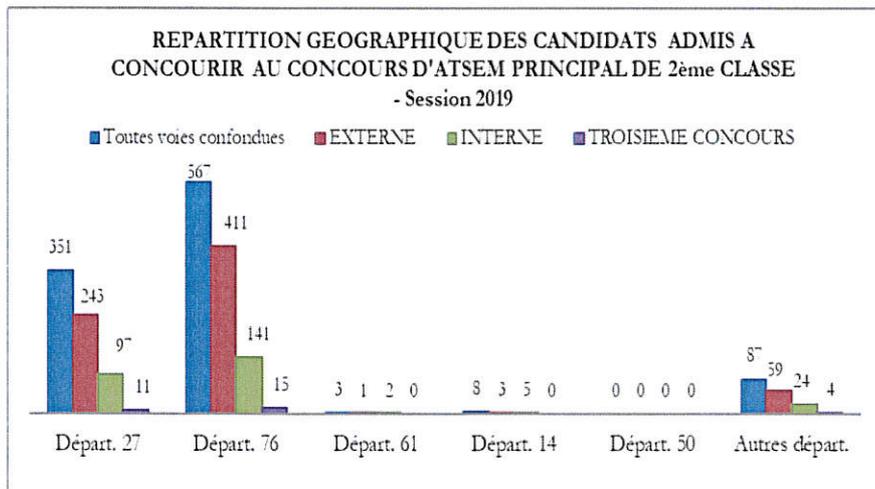
- ✓ Le jury attend, de la part des candidats, de solides connaissances professionnelles pour exercer les missions d'ATSEM.
- ✓ Concernant les candidats au concours interne et au 3^{ème} concours, la « première partie » de l'entretien avec le jury qui correspond à l'exposé du candidat sur leur parcours professionnel (présentation obligatoire de 5 minutes maximum) : le jury regrette un manque de préparation de cet exercice pour un grand nombre de candidats. Certaines présentations étaient trop courtes. De même, le jury met en garde les candidats sur l'importance de compléter correctement le document retraçant le parcours professionnel de ces derniers. Ce document sert de base au jury pour l'entretien. De nombreux documents sont partiellement complétés.
- ✓ Globalement, le jury a eu l'impression que les candidats externes ont mieux préparé l'épreuve orale que les candidats internes même si les réponses aux questions concernant notamment la fonction publique, l'emploi public, leur environnement professionnel... ne sont pas assez approfondies. Le jury a constaté un bon niveau général des candidats.

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM 2019

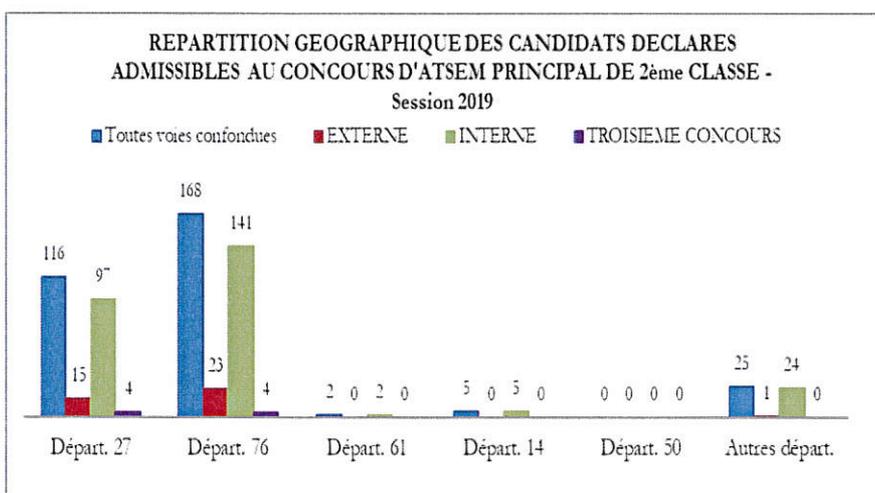


PROFIL DES CANDIDATS ATSEM 2019

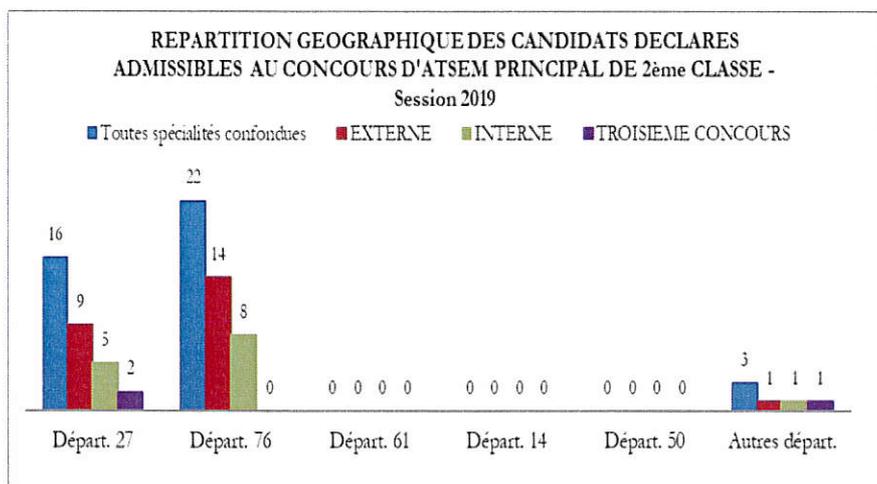
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – Session 2019



Après la réunion
d'admissibilité du 6 décembre
2019



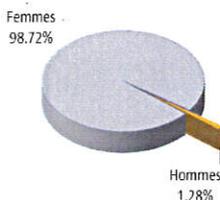
Après la réunion d'admission
du 6 janvier 2020



REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

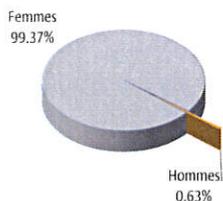
	Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 06/12/2019 pour les candidats au concours externe et de 3ème voie)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis (jury du 6/01/2020)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
EXTERNE	717	706	femmes	98.47% de femmes	39	39	femmes	100.00% de femmes	24	24	femmes	100.00% de femmes
		11	hommes	1.53% d'hommes		0	hommes	0.00% d'hommes		0	hommes	0.00% d'hommes
INTERNE	269	267	femmes	99.26% de femmes	269	267	femmes	99.26% de femmes	14	14	femme(s)	100.00% de femmes
		2	hommes	0.74% d'hommes		2	hommes	0.74% d'hommes		0	homme(s)	0.00% d'hommes
TROISIEME CONCOURS	30	30	femmes	100.00% de femmes	8	8	femmes	100.00% de femmes	3	3	femmes	100.00% de femmes
		0	hommes	0.00% d'hommes		0	hommes	0.00% d'hommes		0	hommes	0.00% d'hommes
TOTAL	1016	1003	femmes	98.72% de femmes	316	314	femmes	99.37% de femmes	41	41	femmes	100.00% femmes
		13	hommes	1.28% d'hommes		2	hommes	0.63% d'hommes		0	hommes	0.00% hommes

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR (Toutes voies confondues) AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019



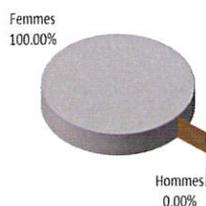
Après la réunion d'admissibilité du 6 décembre 2019

REPARTITION PAR SEXE DE CANDIDATS ADMISSIBLES (Toutes voies confondues) AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019



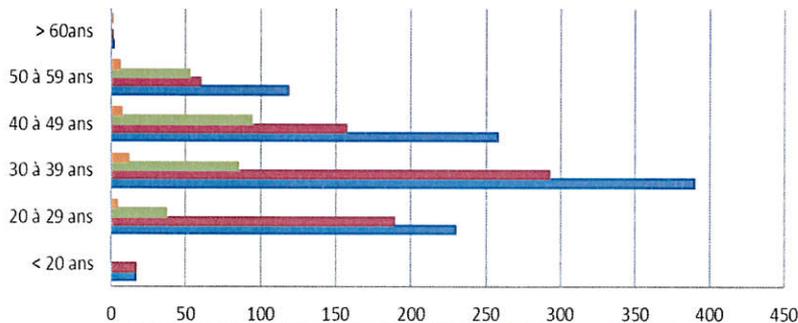
Après la réunion d'admission du 6 janvier 2020

REPARTITION PAR SEXE DE CANDIDATS ADMIS (Toutes voies confondues) AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019



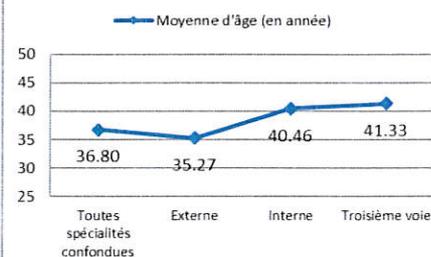
REPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'AGE

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019

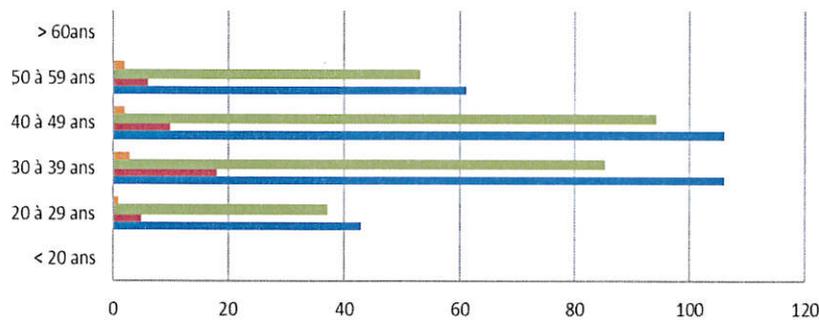


	< 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60ans
TROISIEME CONCOURS	0	4	12	7	6	1
INTERNE	0	37	85	94	53	0
EXTERNE	17	189	293	157	60	1
Toutes voies confondues	17	230	390	258	119	2

Moyenne d'âge des candidats admis à concourir au concours d'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019



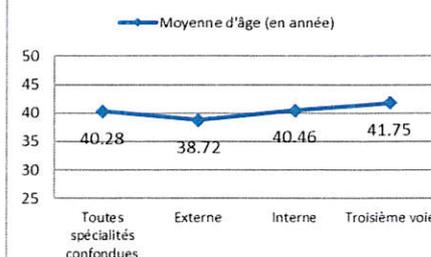
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019



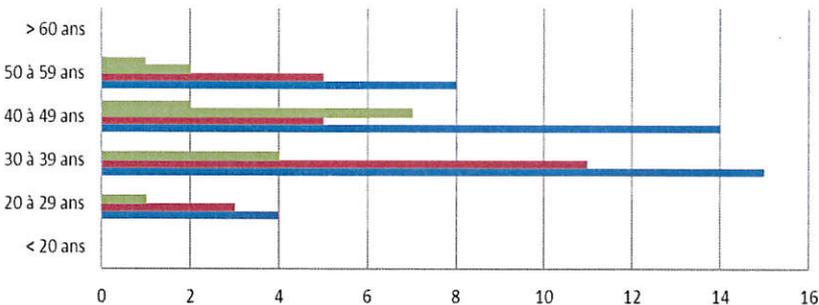
	< 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60ans
TROISIEME CONCOURS	0	1	3	2	2	0
INTERNE	0	37	85	94	53	0
EXTERNE	0	5	18	10	6	0
Toutes voies confondues	0	43	106	106	61	0

Après la réunion d'admissibilité du 6 décembre 2019

Moyenne d'âge des candidats admissibles au concours d'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019



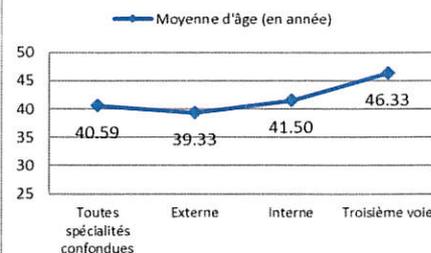
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019



	< 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60ans
TROISIEME CONCOURS	0	0	0	2	1	0
INTERNE	0	1	4	7	2	0
EXTERNE	0	3	11	5	5	0
Toutes voies confondues	0	4	15	14	8	0

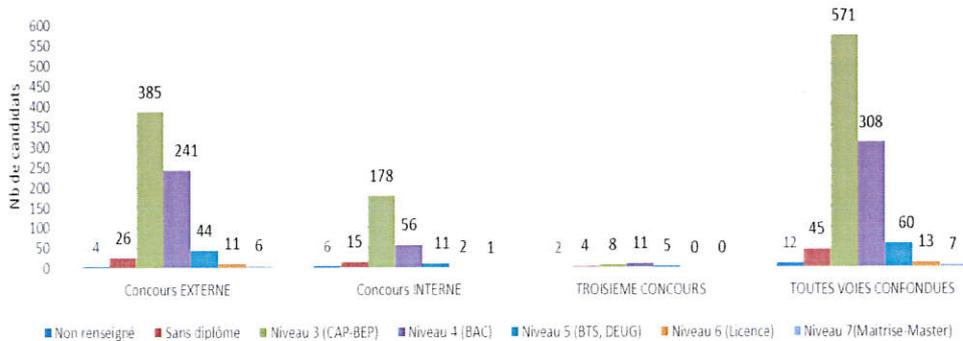
Après la réunion d'admission du 6 janvier 2020

Moyenne d'âge des candidats admis au concours d'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2019



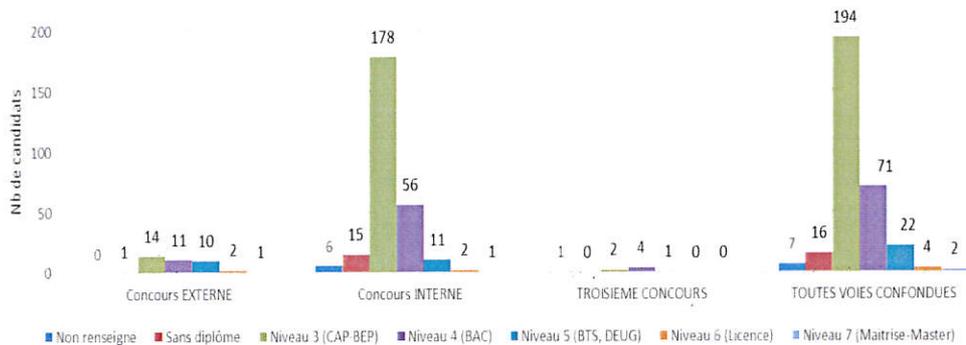
REPARTITION DES CANDIDATS PAR NIVEAU SCOLAIRE

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} classe - SESSION 2019



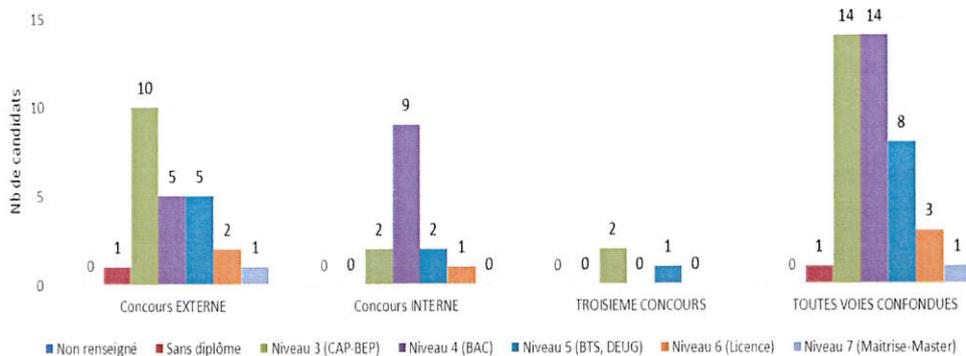
Après la réunion d'admissibilité du 6 décembre 2019

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} classe - SESSION 2019



Après la réunion d'admission du 6 janvier 2020

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} classe - SESSION 2019



Le Président du Jury

Jean-Luc CARPENTIER